



Israël

Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

Données générales

Superficie : 20 700 km²

Capitale : Jérusalem (non reconnue par la communauté internationale qui ne reconnaît que Tel-Aviv).

Monnaie : nouveau shekel (NIS)

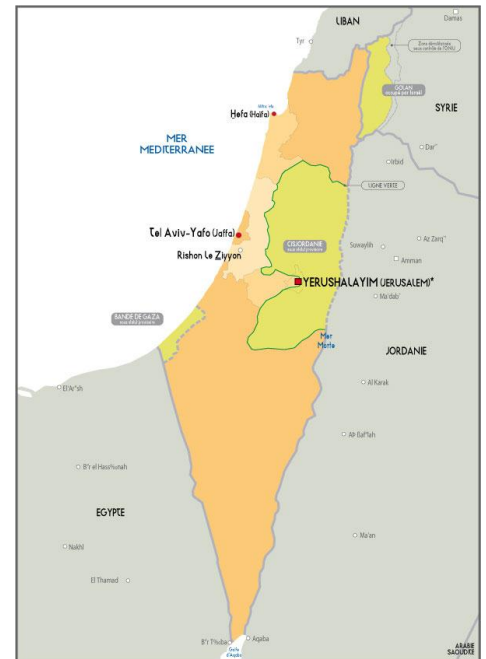
Langue : hébreu, arabe

Population : 7 640 000 millions d'habitants

Démographie : taux de fécondité de 2 %.

Espérance de vie : presque 80 ans pour les hommes et 83,5 ans pour les femmes

Infrastructures : 17 000 km de routes. 1 000 km de voies ferrées.



Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

Données politiques

Type de régime : démocratie parlementaire monocamérale.

Date des dernières et prochaines élections : février 2009 (nouveau gouvernement) / 2013

Les principaux dirigeants :

- **Président de la République** : Shimon PERES,
- **Premier ministre** : Benyamin NETANYAHOU.

Durée du mandat : 4 ans



Données économiques en 2010

Principaux indicateurs par pays

Indicateurs	Pays	France
PIB	201,2 Mds USD	1 855 Mds EUR
Dettes publiques en % du PIB	78,4 %	81,5 % (3 ^e trim.)
PIB par habitant	29 141 USD	24 418 EUR
Taux de croissance	4 %	1,5 %
Taux d'inflation	3,3 %	1,8 %
Taux de chômage	6,7 %	9,3 %

Sources : Central Bureau of Statistics, INSEE

Situation économique et financière du pays

L'économie israélienne en 2010 affiche une sortie de crise remarquable, malgré une légère décélération de la croissance en fin d'année.

En effet, le pays connaît une progression continue de son PIB depuis trois années lequel s'accélère en 2010 pour atteindre + 4 % (la croissance nominale du PIB serait de 4,5 % selon les dernières estimations), la plus forte de tous les pays de l'OCDE, organisation qu'Israël a officiellement intégrée en juin 2010.

L'inflation contenue est également un indicateur positif, la hausse des prix ayant été maintenue à un niveau inférieur à 4 % depuis 2005 et, fait remarquable, inférieure à 3 % en 2010 (le taux d'inflation est estimé à 2,3 % pour l'année 2010) alors même que le pays a retrouvé les chemins d'une croissance forte.

Israël consacre en moyenne 4,7 % de son PIB à la R&D, soit le niveau le plus élevé au monde. Ces caractéristiques expliquent largement l'impact limité de la crise économique de 2008 sur l'économie israélienne.

La bonne santé de l'économie israélienne se perçoit également à travers un taux de chômage très bas : le pays a en effet réussi à atteindre un quasi plein emploi avec un taux à 7,6 % en 2009 redescendu à 6,7 % en 2010.

Le déficit du budget de l'État a été contenu à 5,2 % du PIB en 2009 (2,2 % en 2008) grâce à la maîtrise de la progression des dépenses publiques. Il est d'environ 4 % en 2010 avec un objectif de 3 % de déficit pour 2011.

La dette publique est élevée (79,3 % du PIB en 2009) mais croît moins vite que le PIB. La dette publique devrait passer à 75,6 % du PIB en 2011 puis à 73,3 % du PIB en 2012.

Politiques fiscale et économique du pays

L'économie a été libéralisée : privatisation du secteur public industriel et financier et réformes structurelles dont celles des marchés financiers pour casser le monopole des banques sur le crédit qui ne représentent plus qu'environ la moitié des crédits à l'économie.

Aucune mesure protectionniste préoccupante n'a vu le jour.

Le soutien de l'économie a été surtout mené par la facilitation du crédit pour ne pas creuser pas le déficit public au-delà du jeu des stabilisateurs automatiques. Le taux directeur a été réduit de 4,25 % en février 2008 à 0,5 % en avril 2009 (taux réel négatif). Remonté en août à 0,75 %, il reste en deçà des nécessités de lutte contre l'inflation.



L'établissement ou l'abondement de plusieurs fonds de garantie ont été annoncés mais la mise en œuvre est inégale (garantie de l'émissions des obligations des banques, établissement de fonds-publics privés pour acheter les obligations des grandes sociétés, fonds de 40 M EUR pour le crédit aux PME, crédits export).

La principale fragilité d'Israël tient en effet à son marché des obligations d'entreprise. L'affaiblissement du rôle d'intermédiation des banques a conduit les grandes entreprises à faire appel de façon croissante à l'émission de dettes. 4,25 % en février 2008 à 0,5 % en avril 2009 (taux réel négatif).

Le nouveau gouvernement, dans le cadre d'une concertation réussie avec les partenaires sociaux, a toutefois desserré la contrainte budgétaire dans son budget 2009-2010. La progression de la dépense publique est passée de 1,7 % à 3 %, sachant qu'Israël a fonctionné au premier semestre en douzième reconduits. La TVA a été augmentée d'un point (16,5 %) mais B. Netanyahu n'a pas remis en cause les baisses des autres impôts (impôts sur le revenu et impôt sur les sociétés) et a même promis de les amplifier d'ici 2016. Les syndicats du secteur public ont accepté un gel partiel des rémunérations.

Des projets d'infrastructures, en discussion depuis plusieurs années, ont été annoncés au titre de la relance, mais sans encore beaucoup de précisions sur les échéances ou les montants engagés (dont un nouvel aéroport, transports interurbains, eau...).

Accords politiques, juridiques et multilatéraux

L'Union européenne est le premier partenaire commercial d'Israël et un partenaire technologique majeur. Ces relations sont structurées par un accord d'association, signé en 1995 et entré en vigueur en 2000, qui porte sur le commerce, la R&D, la justice, la liberté, la sécurité, l'éducation et les réseaux. Des sous-comités (industrie, commerce et services – coopération douanière et taxes – énergie et environnement) suivent, depuis 2006, sa mise en œuvre.

Depuis 2007, Israël bénéficie des outils de coopération de la Politique européenne de voisinage (PEV). La coopération scientifique est très active. Israël est devenu le premier pays non européen associé aux Programmes cadres de R&D depuis la 4^e édition.

L'initiative d'une Union pour la Méditerranée a été accueillie favorablement. Le pragmatisme de l'UPM est vu comme un moyen de créer des solidarités autour de projets concrets. La BEI, après onze ans d'absence, est revenue en Israël en 2007 en mettant en place une ligne de crédit de 200 M USD pour des projets d'infrastructures à forte composante environnementale ainsi qu'une facilité de prêt globale de 75 M USD sur 10 ans en faveur des PME.

La plupart des engagements OMC ont été mis en place avant 1999, date de la dernière évaluation du pays, et des mesures volontaires de libéralisation ont été entreprises au-delà des engagements demandés. 75 % du commerce israélien s'effectue dans un cadre de libre-échange, notamment avec les États-Unis et ses deux partenaires dans l'ALENA, l'Union européenne, le MERCOSUR (en cours de ratification) et la Turquie. Israël a, en outre, un accord préférentiel avec la Jordanie et une Union douanière avec l'Autorité palestinienne.

Israël est un État membre de l'OCDE depuis mai 2010. Le processus d'adhésion, conduit par le ministère des Finances avec le soutien de la Banque centrale (Stanley Fischer) avait été engagé en 2007, pour accélérer l'ouverture et la modernisation de son économie. Son adhésion devrait également améliorer le coût de l'accès de l'économie aux marchés financiers.



Commerce extérieur

Importations en 2010 :	50,7 milliards USD
Exportations en 2010 :	42 milliards USD
Poids de la France dans les importations du pays :	3,0 % des importations d'Israël (1,16 Md EUR)

État des lieux du commerce extérieur

Les exportations de biens et services (hors diamants) se chiffrent à 42 Mds USD en 2010, soit une hausse de 15,7 % par rapport à 2009. La progression constante des exportations a été interrompue en 2009. 97 % des exportations de marchandises (hors diamants) sont des biens manufacturés. 48 % des exportations sont des biens à forte intensité technologique (produits chimiques, équipements scientifiques et médicaux, composants électroniques, aéronautique), qui représentent une grande valeur ajoutée.

Les principaux domaines d'exportation sont les produits chimiques (13,9 Mds USD), l'équipement médical, scientifique et de communication (7,6 Mds USD), et les composants électroniques et l'équipement informatique (4,2 Mds USD).

Après une baisse de près de 25 % en 2009 du fait de la crise mondiale, la croissance des importations reprend à un niveau similaire à celles de 2007 et 2008 : + 20,6 % en 2010. Les importations d'Israël (hors diamants) représentent 50,7 Mds USD en 2010.

Les principaux secteurs concernés sont les matières premières et semi-produits (65,5 %) – dont 1/3 d'hydrocarbures –, les biens d'investissement (17,3 % du total) et les biens de consommation (17 % du total).

La répartition géographique du commerce extérieur est plutôt bien équilibrée et relativement stable. L'Union européenne, malgré un recul en part de marché, reste globalement le premier fournisseur (33,7 % contre 35,5 % en 2007). Les principaux fournisseurs d'Israël sont les États-Unis (11,7 % de part de marché, contre 12,7 % en 2008), suivis de la Chine (9,3 %) et de l'Allemagne (7,2 %). Viennent ensuite la Suisse (4,3 %), l'Italie (4,8 %), les Pays-Bas (4,1 %), la Turquie (3,6 %), le Japon (3,5 %), et le Royaume-Uni (3,4 %). L'Asie conserve sa position, représentant 20,8 % des importations. Dégradation en revanche de la position de la France parmi les fournisseurs d'Israël en 2010 : elle passe en effet de la 9^e à la 10^e position. 5^e nation mondiale pour les exportations, la France n'est que le 10^e exportateur vers Israël.

La reprise de la croissance économique, en France comme en Israël, s'est accompagnée d'un regain du volume des échanges commerciaux entre les deux pays. La hausse du volume des exportations françaises vers Israël ne doit cependant pas masquer la dégradation en cours de nos positions en tant que client et fournisseur du pays. La France était, en 2010, le 10^e fournisseur d'Israël (1,16 Md EUR, 3 % de part de marché). Notre part de marché se dégrade, la croissance de nos ventes étant inférieure, depuis plusieurs années, à celle des importations israéliennes totales (hors effet hydrocarbures). Elles nous situent, en général, derrière nos grands concurrents européens, Allemagne, Italie et Grande-Bretagne mais aussi derrière la Suisse ou la Belgique. Cette performance médiocre résulte principalement de craintes sécuritaires exagérées mais aussi de celle de se couper des marchés d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient. De fait, seuls les marchés du Liban, de Syrie et d'Iran sont incompatibles.



Exportations françaises vers Israël en 2010

Après une baisse significative en 2009, les exportations françaises reprennent

Les exportations françaises en Israël enregistrent une hausse de 15,2 % portées notamment par le poste des « aéronefs et engins spatiaux ». Cette hausse est cependant inférieure à celle des importations israéliennes en 2010 (+ 20,6 %).

De source française, les exportations françaises en Israël sont passées de 1 Md EUR en 2009 à 1,16 Md EUR en 2010. Notre part de marché globale, en tant que fournisseur d'Israël, s'élève à 3 % (données hors diamants) contre 3,4 % l'année précédente.

Parmi les principaux postes du commerce français vers Israël :

- **Biens de consommation alimentaires :**
Le secteur agricole et agroalimentaire a connu une hausse de + 5,2 % et représente 8,9 % du total des exportations françaises. Le principal poste est celui du « **sucre** » qui représente 20,2 M EUR (- 43,4 %, forte saisonnalité).
- **Biens de consommation non alimentaires :**
Le secteur « **véhicules automobiles** », 2^e poste en 2010, enregistre une nette reprise (+ 66,8 %). Il représente 99,2 M EUR, soit 8,5 % du total des ventes françaises. Les « **préparations pharmaceutiques** » s'élèvent à 65,8 M EUR, soit une baisse de 37,2 %. Les exportations de « **parfums et produits pour la toilette** » poursuivent leur contraction (- 25,1 %) et représentent 5,1 % du total des exportations françaises vers Israël. À noter enfin les ventes de produits blancs et bruns, « **appareils électroménagers** », stables (+ 1,2 %) qui atteignent 23,7 M EUR.
- **Matières premières et semi-produits industriels :**
Les « **autres produits chimiques organiques de base** » ont plus que doublé (+ 108,3 %). Ces produits représentent 68,9 M EUR (33 M EUR en 2009). Les « **matières plastiques sous formes primaires** » poursuivent leur baisse (- 4,3 %). Elles ont atteint 43,3 M EUR (45,3 M EUR en 2009). Les « **produits sidérurgiques de base et ferroalliages** » sont en baisse de 12,3 % pour atteindre 25,7 M EUR (29,3 M EUR en 2009).
- **Biens d'équipement professionnel :**
Les « **aéronefs et engins spatiaux** » représentent le 1^{er} poste des ventes françaises en 2010. Ces dernières atteignent 128,3 M EUR (+ 210,2 %), soit 11 % du total. Les « **instruments et appareils de mesure, d'essai et de navigation** » sont également en hausse (+ 60,7 %) et atteignent 30 M EUR.

Reprise des importations françaises en provenance d'Israël

Les importations françaises sont passées de 0,89 Md EUR en 2009 à 0,93 Md EUR en 2010, augmentant de 5,1 %. Cette augmentation est inférieure à celle enregistrée par les importations globales d'Israël (+ 15,7 %) en provenance d'autres pays.

- **Biens de consommation alimentaires :**
Les « **fruits tropicaux et subtropicaux** » représentent 31,1 M EUR en 2010 (+ 14,8 %). Les « **agrumes** » enregistrent également une hausse (+ 21,1 %) et atteignent 21,6 M EUR. Les « **légumes et melons, racines et tubercules** » ont baissé de 28,8 %, soit 14,5 M EUR.
- **Biens de consommation non alimentaires :**
Les « **articles de joaillerie et bijouterie** » ont plus que doublé (+ 125,3 %) pour atteindre 60,5 M EUR. Les « **parfums et produits pour la toilette** » sont également en forte hausse (+ 133,4 %), soit 33,1 M EUR. Le secteur des « **préparations pharmaceutiques** » représente 30,6 M EUR (- 11,2 %).
- **Matières premières et produits semi-produits industriels :**
Les importations de « **produits du raffinage du pétrole** » ont baissé de 21,2 %, elles atteignent 31,4 M EUR. Le secteur des « **autres produits chimiques organiques de base** » atteint 26,8 M EUR (- 18 %).

- Biens d'équipement pour les professionnels :
Le poste « pesticides et autres produits agrochimiques » atteint 80,6 M EUR suite à une baisse de 10,6 %. Premier poste en 2008, les « équipements de communication » ont crû de 10,9 % et représentent 62,4 M EUR soit 6,7 % du total de nos importations. Les « aéronefs et engins spatiaux » sont en baisse (- 12,9 %), soit 43,5 M EUR. Le secteur représente 4,7 % du total.

Les investissements

En millions EUR	IDE français en Israël	IDE israéliens en France
2004	381	167
2005	665	157
2006	808	188
2007	1 013	118
2008	1 205	169
2009	1 361	258

Source : Banque de France

Les investissements

Dans un contexte de crise économique mondiale, les IDE entrants en Israël ont nettement chuté en 2009 : 3,8 Mds USD, contre 10,9 Mds USD en 2008. Les investissements français en Israël ont, à cet égard, plutôt bien résisté en atteignant 156 M EUR contre 185 M EUR l'an passé, soit une baisse de 15,7 %. Ces investissements sont notamment dirigés vers le secteur immobilier (surtout résidentiel). La France a accueilli environ 4 % des IDE israéliens à l'étranger, qui se sont élevés à 1,1 Md USD en 2009.

Les flux d'IDE (entrants et sortants) ont nettement chuté. La baisse du flux d'IDE sortants est moindre que celle des IDE entrants mais le solde reste déficitaire (- 2,6 Mds USD, contre - 3,7 Mds USD en 2008). La balance des IDE confirme donc la forte attractivité des marchés israéliens.

Le flux des IDE entrants en Israël a été de 3,8 Mds USD en 2009 (Banque centrale) ce qui correspond à environ 1,7 % du PIB.

Les flux d'investissement directs israéliens à l'étranger ont représenté 1,1 Md USD en 2009 (contre 7,2 Mds USD en 2008).

Le flux d'IDE d'origine française en 2009 en Israël s'élevait à 156 M EUR (contre 185 M EUR en 2008), soit 0,1 % des flux d'IDE sortants de France. Cela classe Israël au 46^e rang des pays d'accueil des flux d'IDE français (42^e en 2006).

En 2009, la France détenait 1,36 Md EUR d'investissements directs en Israël, soit 0,1 % de ses investissements directs à l'étranger, plaçant Israël au 49^e rang. L'immobilier (surtout résidentiel) en représentait 49,8 %, le commerce, l'industrie et les transports (18,6 %) – notamment Veolia – le reste se partageant essentiellement entre le conseil en affaires et le management (12,1 %), et l'intermédiation financière (6,5 %).



La dernière enquête « filiales françaises », réalisée par la Mission Economique en 2009, indique qu'on dénombre 74 implantations directes de sociétés françaises en 2008. Depuis 2008, 9 sociétés se sont implantées en Israël, spécialisées dans les essais cliniques, les jeux vidéo, le matériel médical, la publicité et des *startups*... En revanche, 6 sociétés ne sont plus présentes (rachat par un groupe étranger, plus de représentation mais un distributeur).

Environnement des affaires et conseils pratiques

Les usages du pays

Les coutumes, les mentalités et les codes de négociations sont très différents en Israël de ceux auxquels un homme d'affaires français, même des plus aguerris, est habitué. L'une des particularités d'Israël est de donner l'apparence d'un pays parfaitement occidental. Si cela est pourtant vrai à bien des égards, il n'en demeure pas moins que le pays est emprunt d'une très forte culture moyen-orientale dont les subtilités demeurent trop souvent invisibles aux yeux d'un Européen.

Les Israéliens sont très ouverts mais aussi très directs, leur franc-parler peut parfois apparaître pour un français quelque peu déconcertant. Cette audace verbale, cette « *chutzpah* » que l'on pourrait traduire par « toupet » est tout à fait caractéristique de la mentalité israélienne et a en réalité bien moins à voir avec un défaut de politesse qu'avec un souci de franchise et une recherche d'efficacité et d'action.

Lors d'une négociation, un Israélien se présente comme un interlocuteur très pragmatique et un mot avec lequel il convient de se familiariser revient inmanquablement dans son discours « *takhless !* », ce que l'on peut traduire par « concrètement ! ». Si vous êtes d'accord sur les grands principes avec votre partenaire israélien, celui-ci se montre alors bien souvent assez arrangeant sur les points de désaccord, l'essentiel étant d'avancer. Ce dernier vous fera comprendre que les difficultés ne doivent pas constituer un obstacle à partir du moment où l'on s'accorde sur l'essentiel.

La tenue est généralement décontractée, les horaires sont « souples », les relations d'affaires sont cordiales, de fait elles sont de type « méditerranéen ».

Les pratiques commerciales du pays

Le système bancaire local est fiable et moderne, bien que les banques fassent encore preuve d'un certain conservatisme et aient tendance à pratiquer une économie de l'endettement.

Les règlements commerciaux entre Israël et la France sont entièrement libres et les moyens de paiements utilisés sont pratiquement identiques à ceux pratiqués en Europe, à quelques particularismes près. Leur coût est en revanche plus élevé et les délais relativement longs.

Si les défauts de paiement sont rares, il n'est toutefois pas toujours facile d'obtenir des renseignements de notoriété sur les entreprises, un grand nombre de PME n'étant pas cotées en bourse.

En cas de litige, il est possible de recourir à l'*exequatur* de la décision auprès des juges, afin que cette décision soit exécutoire dans l'autre pays.

Le crédit documentaire est le mode de paiement le plus usité dans le commerce courant au même titre que la lettre de crédit (billet à ordre) et la lettre de change (*open letter*) à 90 jours. Il en est de même pour le virement Swift qui nécessite toutefois une domiciliation bancaire. Quelques sociétés d'affacturage travaillent sur le marché israélien. Le paiement en banque contre documents est privilégié lorsque le courant d'affaires est régulier et important. Le chèque de banque et le chèque d'entreprise sont très peu employés du fait des risques qu'ils font encourir.

Le cadre juridique

Le droit israélien est issu essentiellement de quatre sources : le droit Ottoman en vigueur sous l'administration turque (très résiduel aujourd'hui), la *Common Law* britannique introduite à l'époque mandataire, le droit juif traditionnel pour toutes questions impliquant le statut personnel, et la législation adoptée par la Knesset depuis 1948 (la déclaration d'indépendance et 11 lois fondamentales). Le droit des sociétés israélien s'inspire de toutes ces sources, intégrant aussi, pour certaines dispositions, des vestiges du code napoléonien.

Le droit des sociétés en Israël est régi par plusieurs lois :

- la loi sur les sociétés du 19 avril 2000 amendant l'ordonnance sur les sociétés de 1983 d'inspiration britannique, régissant les sociétés de capitaux israéliennes (publiques et privées à responsabilité limitée) et la succursale (articles 346 à 349) ;
- l'ordonnance sur les « *partnerships* » de 1975 ;
- l'ordonnance sur les sociétés coopératives de 1933.

UBIFRANCE et les Missions Economiques vous proposent quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau UBIFRANCE et les Missions Economiques.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : www.ubifrance.fr

© 2010 – Ubifrance et les Missions Economiques.

Toute reproduction, représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance et des Missions Economiques, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par l'article L.335-2 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité :

Ubifrance et les Missions Economiques ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Ubifrance et les Missions Economiques ne sauraient en aucun cas être responsables d'éventuels changements.

Auteur : Mission Economique - Ubifrance de Tel-Aviv

Adresse : 7 rue Havakuk 63505 Tel-Aviv. Israël

Rédigée par : Karine BENICHOU

Revue par : Frédéric SZABO

Version originelle du : mars 2009

Mise à jour du : 04 avril 2011

